

Que deviennent les anciennes imprimantes ?

1. Les changements dans la gestion des anciennes imprimantes

- Ces imprimantes ne peuvent pas être intégrées au nouveau système d'impression
- Plus de maintenance sur ces imprimantes depuis le 01/09/2022
- Plus d'approvisionnement de consommables au magasin à partir de l'arrivée des nouveaux copieurs
- Côté informatique : les serveurs d'impression précédents seront arrêtés.
- Les imprimantes ne seront plus connectées au réseau.

2. Solutions pour leur devenir

a. Don au personnel

Ce don est possible pour les imprimantes déjà amorties, c'est à dire achetées il y a plus de 5 ans. Légalement, elles peuvent être récupérées par un membre du personnel pour une utilisation à son domicile. Avec la généralisation du télétravail, cela peut être utile.

Elles peuvent aussi être cédées à une association (par l'intermédiaire d'un membre du personnel).

Ces imprimantes ayant été achetées par les équipes, le responsable d'équipe décide de l'attribution des imprimantes de son équipe aux différents candidats.

Pour les imprimantes restantes n'ayant pas trouvé de repreneur dans l'équipe, elles seront proposées aux autres membres du LAAS.

Pour chaque don, une procédure particulière doit être suivie (voir <https://wiki.laas.fr/sysadmin/ProcedureDonMachine>)

Consommables, papier et réparation éventuelle sont à la charge du repreneur à la suite de ce don.

b. Don à la communauté Educ Recherche

L'équipe en charge du projet proposera les imprimantes restantes à d'autres labos ou établissements.

c. Maintien de l'imprimante au LAAS

Si une personne souhaite garder une de ces imprimantes au LAAS, il faudra qu'elle connecte cette imprimante directement sur son poste de travail (câble USB), car cette dernière ne pourra être sur le réseau.

L'achat des consommables et les éventuelles réparations seront à sa charge : il n'y aura pas de prise en charge de ces aspects par le magasin.

d. Recyclage des vieilles imprimantes restantes

Les imprimantes n'ayant pas trouvé preneur seront recyclées par la filière habituelle de recyclage des déchets DEEE.

e. Cas des imprimantes encore sous garantie ou sous contrat de location

4 imprimantes sont concernées. Leur cas sera étudié pour maintenir leur utilisation jusqu'à la fin de leur garantie ou de leur contrat de location.

La solution la plus simple sera de les connecter directement sur un poste de travail pour une utilisation mono-utilisateur. Les autres types d'utilisation seront étudiés au cas par cas.

Des questions ?

Mail à projetimprimantes@laas.fr